

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 17 avril dernier, le député des Îles-de-la-Madeleine déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de faire en sorte que l'urgence de l'Hôpital de Rivière-Rouge demeure ouverte de nuit afin de soigner adéquatement la population.

Je tiens à souligner qu'il s'agit d'une situation difficile qui est suivie avec beaucoup d'attention au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Je reconnais les enjeux de main-d'œuvre importants dans la région et je soutiens le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides dans ses efforts de recrutement pour attirer plus de personnel dans les Hautes-Laurentides.

Cependant, le dossier de l'installation de Rivière-Rouge étant sous le coup d'une injonction provisoire jusqu'au 15 août 2024, le MSSS ne peut faire aucun commentaire sur le sujet.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 24-MS-00074-18